

Bulletin d'adhésion à Korava

- Je suis déjà adhérent
 Je suis nouvel adhérent

Informations personnelles (personne physique)

Nom : Prénom :
Date de naissance :/..... /
Adresse : code postale :
Téléphone : E-mail :

Informations professionnelles (personne morale)

Raison sociale : N°SIREN :
Forme juridique :
Adresse : Code postale :
Téléphone : E-mail :

A ne remplir que si vous êtes nouvel adhérent :

Je m'engage, si le Conseil d'Administration accepte ma demande d'adhésion, à respecter les principes de la charte

J'ai pris connaissance des statuts de l'association et souhaite devenir adhérent de Korava pour les raisons suivantes :

.....
.....
.....

Comment avez-vous connu Korava ?

.....

Je prie l'association Korava de trouver ci-joint ma **cotisation pour l'année en cours** :

- Cotisation statutaire (minimum de base) : 5 euros
Cotisation de soutien : 30 euros
Cotisation de soutien : 50 euros

Don de soutien complémentaire : _____ euros
Pour en faciliter le traitement, merci de faire 2 chèques séparés.

Par chèque En espèces Par paiement en ligne

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Korava

Date :

Signature :

BULLETIN A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVEC VOTRE PAIEMENT

Les enveloppes doivent être adressées à :

Korava
Adhésions
22 rue des martyrs
75009 Paris

Contact : contact@ong-korava.org

Un reçu fiscal à adresser aux services des Impôts avec votre déclaration annuelle vous sera envoyé au début de l'année suivant votre adhésion.

*** Mentions obligatoires**

Les informations recueillies sont nécessaires pour traiter votre adhésion ou son renouvellement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique, sous la responsabilité de Korava. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@ong-korava.org. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CHARTRE D'ADHÉSION

L'association ONG-KORAVA est déclarée d'intérêt général, elle œuvre dans le cadre de la reconstruction et du développement urbain, économique, écologique et social des zones de guerre. La qualité d'adhérent de l'association est subordonnée à la signature de la présente charte. Elle définit le cadre des relations et les règles qui prévalent entre l'adhérent et les autres parties prenantes de l'association ; salariés, bénévoles et populations bénéficiaires.

Rappel des missions et finalités de l'association

La mission d'ONG-KORAVA est de « reconstruire et développer des zones de guerre pour favoriser la reprise d'une vie normale ».

L'Association ONG-KORAVA remplit cette mission d'intérêt général :

De façon transparente à l'égard de ses adhérents, des populations bénéficiaires, des financeurs, des salariés et des bénévoles,

Dans le respect des règles de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

En accompagnant les démarches d'évaluation de son utilité sociale.

La place des adhérents dans le Projet Associatif

Chaque adhérent doit œuvrer au Projet Associatif par différents moyens. Il peut ainsi :

Participer à la définition de la politique de l'association en s'impliquant lors de l'Assemblée générale.

Représenter et soutenir l'action d'ONG-KORAVA dans les relations avec d'autres structures utiles au fonctionnement de l'association.

Œuvrer en collaboration avec les autres parties prenantes aux actions conduites par l'association.

Modalités d'adhésion

La qualité d'adhérent s'obtient, outre la signature de la présente, par le règlement au choix d'une adhésion annuelle de :

Base : 5 € pour les personnes physiques et 50 € pour les personnes morales.

L'association étant reconnue d'intérêt général, un reçu fiscal est fourni sur demande auprès du service comptable de l'association.

Les obligations des adhérents

L'adhérent s'engage à :

Respecter les valeurs et l'éthique du projet associatif.

Se conformer à ses objectifs et finalités.

Considérer que la population bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association.

Respecter les dispositions des statuts, son organisation et son fonctionnement.

Observer la discrétion la plus stricte sur les informations auxquelles il aurait accès, sur l'ensemble des parties prenantes (populations bénéficiaires, salariés, bénévoles).

Respecter les convictions et opinions de chacun.

Collaborer avec les autres parties prenantes de l'Association : dirigeants, salariés et autres bénévoles

